

# LE PROLETAIRE

## Parti Communiste International

### Belgique

## Un quartier en lutte pour Imad, abattu par des policiers pour refus d'obtempérer

Ce dimanche 22 mars, deux cents personnes ont déambulé dans les rues de la petite ville de Seneffe, province du Hainaut (Wallonie) en scandant les slogans suivants : « *la police tue, la justice est complice!* », « *violences policières: résistances populaires!* », « *pas de justice, pas de paix!* », « *quand la justice se tait, le peuple crie!* », « *flics, racistes, assassins!* »

Rappel. Il y a trois ans, en mars, à la cité des Trieux, Imad Haddaji, 43 ans père de deux enfants est tué par des tirs policiers, l'atteignant au « cœur, à la tête et au bras », rappelle son avocate, Me Selma Benkhelifa. Il a été victime d'un **crime** policier pour un simple « refus d'obtempérer ». Pour une infraction routière. Les policiers impliqués dans la mort d'Imad ne sont absolument pas inquiétés, ils sont toujours en fonction. Le procureur en charge du dossier a requis un non-lieu. Une partie des communications radio de la police le jour des faits restent secrètes, sans aucune explication. La procédure judiciaire est interminable et opaque afin de décourager les victimes et protéger les auteurs des crimes policiers...

Une récente enquête journalistique relève qu'au moins 120 personnes ont été tuées par la police depuis 2010 (1), soit proportionnellement plus qu'en France, mais moins qu'aux Pays-Bas. Cependant, d'après les journalistes, les chiffres sont sans doute plus élevés. Le Comité P (la dite « police des polices »), organisme parlementaire chargé de contrôler l'activité des services de police et notamment d'enregistrer les plaintes contre les policiers, reconnaît que suivant les années seules 2 à 4% des plaintes aboutissent à des condamnations (2). Et la plupart du temps ces rares condamnations, quand elles ne sont pas annulées en appel, sont assorties de sursis ; c'est le cas du policier qui a tué d'une balle dans la tête Mawda Shawri, une fillette de 2 ans en 2018, le plus lourdement condamné des agents mis en cause dans des meurtres policiers : 10 mois avec sursis et 400 euros d'amende (3).

Il est clair qu'il ne s'agit pas de « bavures », commises par quelques « brebis galeuses », mais du fonctionnement normal de la police et de la justice qui garantit dans les faits l'impunité à la police surtout quand ses victimes sont

d'origine étrangère ou issus de la classe ouvrière.

C'est une justice et une police **de classe** au service de l'ordre bourgeois capitaliste. Elle ne peut reculer temporairement que face à un rapport de force suffisant, en attendant que la lutte des prolétaires ait la force d'abattre définitivement cet ordre **injuste** et **criminel**.

**Prochain rendez-vous: Chambre du conseil, tribunal de Charleroi le 22 avril à 14 heures.**

27 mars 2026

(1) Enquête de *L'Echo, Le Vif, De Tijd* et *Knack* ; il n'existe aucune statistique officielle. <https://multimedia.lecho.be/police-personnes-decedees/>

(2) <https://www.rtf.be/article/en-2023-3-83-plaintes-deposees-au-comite-p-ont-abouti-a-une-condamnation-judiciaire-pourquoi-ce-chiffre-est-il-si-peu-eleve-115-58415>

(3) La fillette se trouvait dans une camionnette de travailleurs migrants sans-papiers qui ne s'était pas arrêtée à un contrôle de police. Le conducteur a été condamné à 4 ans de prison ferme, pour « mise en danger d'autrui », alors que le tir du policier a été jugé « accidentel » ! <https://obspol.be/mawda/>



**Parti communiste international**

<https://www.pcint.org> - Imp. Spéc. - Ne pas jeter sur la voie publique - Supplément au Prolétaire n° 560

Lisez la presse du PCI: Le Proletaire/Programme Communiste/Communist Program/EI Programa Comunista/EI Proletario/II Comunista/Proletarian